# République Française Département SEINE ET MARNE

### Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais Séance du Jeudi 1 Octobre 2020

L'an 2020 et le 1 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de MONCEL Hugues Maire

Présents: M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes: BROSSIER Amélie, CHARTIER Magali, CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MM: BROSSIER Olivier, JAIRE Jean-Claude, POZO Nicolas, TRIPET Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme MASSYN Caroline donne pouvoir à M. BROSSIER Olivier, M. GRÉGOIRE Stéphane donne pouvoir à M. TRIPET Philippe, M. SIMON Cédric donne pouvoir à M. MONCEL Hugues

Excusés: Mme FOREST Christiane

Secrétaire de séance : Mme JAMESSE Patricia

Date de la convocation : Mercredi 23 Septembre 2020

Date d'affichage: 23/09/2020

#### SOMMAIRE

Délégations au Maire Règlement intérieur du Conseil Municipal Règlement périscolaire Commission de contrôle des listes électorales Désignation des représentants au SISS Désignation des membres du CCAS Commission de Contrôle des Impôts Directs Décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement Décision modificative n°1 au budget de la commune Décision modificative n°2 au budget de la commune Subventions aux associations communales Modificative du tableau des effectifs Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires Marché d'assurance statutaire du personnel territorial 2021-2024 Travaux d'enfouissement des réseaux Faubourg Casseaux 2ème tranche Marché de renouvellement du réseau d'eau potable entre Seine Boué et Villeneuve - choix des entreprises Comblement de l'ancien captage Mode d'assainissement du hameau de Villeneuve - mise à l'enquête publique

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 août 2020 à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter certains points à l'ordre du jour :

- signature de 3 avenants négatifs dans le cadre du marché de réaménagement des sanitaires dans les écoles,
- modification du règlement d'assainissement non collectif

Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose le fait que le conseil municipal doit lui donner des délégations, notamment dans le domaine des finances afin d'éviter de réunir le conseil municipal à chaque fois qu'il est nécessaire de payer un mandat.

L'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales n'impose pas de montant au-delà duquel le Maire doit consulter le conseil municipal pour prendre une décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire propose la possibilité de limiter le montant des marchés à 90 000 euros en sachant que tous les travaux importants seront tous décidés en conseil municipal.

Monsieur Olivier BROSSIER est contre le fait de donner délégation à Monsieur le Maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 2 abstentions : 1) réf : 1 01 10 2020

# **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement précédent avait été envoyé à tous les conseillers début juillet. Monsieur le Maire propose de le conserver en sachant qu'il peut être modifié à tout momen sur demande d'un conseiller.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0 ) réf : 2\_01\_10\_2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Règlement périscolaire

Le règlement est inchangé.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Commission de contrôle des listes électorales

La Préfecture préconise de nommer 5 titulaires et 5 suppléants. La date limite de réponse étant le 30 septembre, le tableau a été envoyé sans suppléant.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Désignation des représentants au Syndicat Interscolaire du Secteur Scolaire de Puiseaux

Par délibération en date du 09 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Hugues MONCEL, délégué titulaire et Monsieur Philippe TRIPET, délégué suppléant.

Les statuts du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux imposent que la commune nomme deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Monsieur Hugues MONCEL maintient sa candidature comme délégué titulaire. Monsieur Philippe TRIPET propose sa candidature comme délégué titulaire. Madame Amélie BROSSIER propose sa candidature comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal approuve les trois candidatures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0 ) réf : 3\_01\_10\_2020

Désignation des membres du CCAS

Par délibération en date du 09 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné Mesdames Sylvie LECHARME-BENOIST, Caroline MASSYN, Anne DE SOUSA MARQUES et Monsieur Philippe TRIPET comme membres élus.

Monsieur le Maire devra nommer par arrêté les personnes non membres du conseil municipal. Plusieurs personnes ont proposé leur candidature : Ghislaine THIERRY, Denise GUYON, Monique ROBINEAU, Maryse JAIRE, France PESCHEUX, Danielle LANGLOIS, Jessica LAIR.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Commission de Contrôle des Impôts Directs

Par délibération en date du 09 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné 12 commissaires titulaires pour composer la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID).

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la CCID instituée dans une commune de moins de 2000 habitants est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Pour arrêter ces listes, l'administration doit recevoir une liste de propositions de contribuables en nombre double, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Madame Régine FROT et Monsieur Jean-Pierre THIERRY proposent leur candidature.

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal connaissent des personnes intéressées pour faire partie de cette commission.

# **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement

Des travaux de clôture et d'alarme sont effectués afin de protéger le captage d'eau potable de la commune.

Des investissements avaient été inscrits au chapitre 23 (immobilisation en cours) alors qu'il convient de les inscrire au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

La décision modificative suivante est necessaire.

Article 2315/chapitre 23 DI- installation, matériel et outillage	-2045,19
Article 218/chapitre 21 DI- autres immobilisations corporelles	+2045,19

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0 )

réf : 4\_01\_10\_2020

### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Décision modificative n°1 au budget de la commune

Suite à une erreur de saisie dans le budget, il convient de voter une décision modificative.

001 DI – solde d'exécution négatif reporté -100					
2152/chapitre 21 DI – installations de voirie	+100				

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 5\_01\_10\_2020

# **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Décision modificative n°2 au budget de la commune

L'achat de mobilier pour l'école élémentaire nécessite de voter une décision modificative.

Article 2315/chapitre 23 DI installation, matériel et outillages techniques	-500
Article 2184/chapitre 21 DI - mobilier	+500

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 6\_01\_10\_2020

Subventions aux associations communales

Le Club Gymnique Beaumontois demande une subvention de 700 euros comme les années précédentes.

L'association Bien Vivre à Beaumont demande une subvention permettant de payer les frais d'assurance s'élevant à 102.21 euros.

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

-	Club Gymnique Beaumontois	700 euros
-	Bien Vivre à Beaumont	102,21 euros

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 7\_01\_10\_2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Modificative du tableau des effectifs

Suite à une proposition d'avancement de grade pour deux agents, il convient de modifier le tableau du personnel de la manière suivante :

- création d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- création d'un poste de rédacteur principal de deuxième classe,

Le tableau ainsi proposé prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Monsieur Philippe TRIPET demande quels sont les agents concernés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) réf : 8\_01\_10\_2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Afin de pouvoir payer les heures complémentaires ou supplémentaires aux agents communaux, la trésorerie a besoin d'une délibération du conseil municipal autorisant certains agents à effectuer ces heures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) réf : 9 01 10 2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Marché d'assurance statutaire du personnel territorial 2021-2024

Le marché d'assurance statutaire prend fin au 31 décembre 2020.

Le groupement conjoint SOFAXIS-CNP Assurances a été choisi par la commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir les mêmes garanties qu'actuellement, à savoir :

- 6,80% avec une franchise de 15 jours consécutifs en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL,
- 1,00 % avec une franchise de 15 jours consécutifs en maladie ordinaire pour les agents relevant du régime général.

Madame LECHARME-BENOIST Sylvie demande pourquoi la franchise est si importante.

#### REPORT

Travaux d'enfouissement des réseaux Faubourg Casseaux 2ème tranche

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'enfouissement des réseaux faubourg Casseaux a été réalisée en 2020.

Une 2ème tranche sera réalisée en 2021.

Monsieur le Maire propose de valider l'avant-projet sommaire pour les travaux d'enfouissement suivants :

- réseaux basse tension : 71 754,00 euros HT soit 85 888,80 euros TTC avec une participation communale de 30%, à savoir 21 473 euros HT,
- éclairage public : 54 602 euros TTC,
- communications électroniques : 49 342 euros TTC.

Le montant des travaux s'élève à 158 194,00 euros HT soit 189 832,80 euros TTC.

Une convention de transfert de maitrise d'ouvrage est à signer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) réf : 10\_01\_10\_2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Marché de renouvellement du réseau d'eau potable entre Seine Boué et Villeneuve - choix des entreprises

La commission eau et assainissement s'est réunie le 25 septembre afin d'étudier les différentes offres des entreprises.

L'entreprise SOGEA NORD-OUEST TP a été retenue pour la somme de 144 107,00 euros HT soit 172 928,40 TTC.

Monsieur le Maire propose de confirmer ce choix.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer tous les documents relatifs à ce marché public.
- demander des offres de prêt à différents organismes bancaires s'il s'avérait nécessaire d'avoir recours à un emprunt. Le trésorier propose de faire un emprunt de 50 000 à 60 000 euros environ. Les travaux ne sont pas subventionnables.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) réf : 11\_01\_10\_2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Comblement des anciens captages

La commission eau et assainissement se réunira le 14 octobre avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes aides que la commune peut obtenir :

- subvention de 30% et une avance remboursable sur 15 ans de 20% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- subvention de 30% des coûts HT pour les études, maîtrise d'œuvre et les travaux par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire indique que les travaux seraient inférieurs à 10 000 euros par forage.

Il indique qu'il conviendrait également de démolir l'ancien château d'eau situé Route de Gaubertin avant d'effectuer les travaux de comblement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ;

- à signer tous les documents relatifs à la passation du marché public,
- à déposer des demandes de subventions.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) réf : 12 01 10 2020

Mode d'assainissement du hameau de Villeneuve - mise à l'enquête publique

Par délibération en date du 05 mars 2020, le Conseil Municipal a choisi de maintenir le Hameau de Villeneuve en assainissement non collectif.

Le zonage d'assainissement approuvé en décembre 2006 indique que le hameau de Villeneuve est en assainissement collectif.

De ce fait, il convient de modifier ce zonage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à lancer la procédure d'enquête publique et à signer tout document relatif à cette procédure.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 13 01 10 2020

## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Marché de réaménagement des sanitaires dans les écoles.

Réaménagement des sanitaires dans les salles de propreté à l'école maternelle							,
Entreprise	Avenant	Montant initial du marché		Moins-value		Nouveau montant du marché	
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Delaporte (lot 4)	n°1	14 538,58€	17446,30€	195,00€	234,00€	14 343,58€	17 212,30

Réaménagement des sanitaires dans la cour de l'école élémentaire								
Entreprise	Avenant	Avenant Montant initial du marché		Moins-value		Nouveau montant du marché		
the gift is have the graph of the fighting in a fight and the first and the graph the state of the contract of the state o		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	
Delaporte (lot 4)	n°1	14 681,13€	17 617,36€	644,40€	773,28€	14 036,73€	16 844,08€	
Neyrat (lot 5)	n°1	11 699,55€	14 39,46€	1 100,00 €	1 320,00 €	10 599,55€	12719,46€	

La dépense sera inscrite à l'article 2313 du budget primitif 2020.

Le cabinet d'architecte ARMONI est en charge de l'étude, de l'assistance pour la passation des contrats de travaux, du suivi et de la réception des travaux.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 14 01 10 2020

## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Modification du règlement d'assainissement non collectif

Il convient de modifier le règlement en ce qui concerne les fréquences des contrôles :

- diagnostic des installations d'un immeuble existant : à faire tous les 4 ans au lieu de tous les 5 ans,
- contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des ouvrages : la fréquence de contrôle est de 10 ans au lieu de 5 ans.
- l'usager devra conserver les justificatifs annuels d'entretien à fournir lors des visites décennales au lieu d'à fournir tous les ans,
- montant à déterminer par le conseil municipal dans le cas d'impossibilité de contrôle.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 15\_01\_10\_2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu trois courriers dont la décision doit faire l'objet d'une délibération.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Subvention

Monsieur le Maire índique que l'association « Dancing Melodies » n'a pas pu faire l'animation prévue lors de la brocante suite aux intempéries.

L'association s'étant déplacée, Monsieur le Maire propose de lui verser une subvention de 150 euros à titre de dédommagement.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 16\_01\_10\_2020

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Création d'itinéraires de randonnée par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing souhaite poursuivre le projet de développement des itinéraires de randonnée, initié il y a quelques années, en collaboration étroite avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne (Coderando 77). Les circuits validés par les communes devront être inscrits sur le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIRP). Un circuit de 13,3 kms est proposé mais il passe par un chemin privé; il est donc nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire. Monsieur le Maire propose que la communauté de communes se charge du dialogue avec le propriétaire. Si cet accord n'est pas obtenu, il conviendra de proposer une alternative.

Le Conseil Municipal devra également trouver une appellation pour baptiser ce circuit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 17\_01\_10\_2020

# **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Fonds de développement touristique

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing souhaite candidater à l'appel de projets 2020 du fonds de développement touristique porté par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Le projet consiste en une offre de slow tourisme combinant différentes écomobilités : fluvestre à Souppes-sur-Loing et vélos à assistance électrique (Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Egreville et Souppes-sur-Loing). Sur la commune de Beaumont-du-Gâtinais, l'idée est d'investir dans l'installation d'une station de vélos à assistance électrique 100% automatique (verrouillage, charge et gestion des vélos), près de la place de l'Hôtel de Ville. Cette station permettrait aux touristes et excursionnistes de louer un vélo en toute autonomie 7j/7, sans les contraintes d'ouverture de bureaux touristiques situés à Souppes-sur-Loing, Château-Landon et Egreville. De plus, les vélos pourront être loués pour quelques heures ou pour plusieurs jours. Ce projet d'écomobilité permettrait d'étendre l'interconnexion des liaisons douces sur le territoire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) réf : 18\_01\_10\_2020

# AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

- L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Loing demande la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le comité de bassin du Fusin et pour le comité du bassin de Loing Aval. Suite aux propositions, les conseillers suivants sont désignés :
  - Fusin : titulaire Olivier BROSSIER, suppléant Sylvie LECHARME-BENOIST,
  - Loing Aval: titulaire Philippe TRIPET, suppléant Anne DE SOUSA MARQUES.
- La Direction Départementale des Territoires a envoyé un courrier précisant que le système d'assainissement de Beaumont-du-Gâtinais est conforme au titre de l'année 2019.
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a répondu favorablement à une demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural année 2020 pour l'aménagement du carrefour rue des ormeaux/faubourg des casseaux à hauteur de 21 556,08 euros.

- DIF Elus : La société CT compétences territoires a été choisie car les formations peuvent se faire en semaine ou le samedì. Le dossier va être envoyé en début de semaine prochaine.
- Le projet éolien mené par la société AKUO ENERGIE prévoit la création d'une piste cyclable. Afin de déterminer son emplacement, il conviendra se déterminer quelle partie de la route apparient à la commune ou au département, quel type de type sera planté et comment l'entretenir.
- Les animatrices du centre de loisirs souhaitent faire une animation avec la fleuriste installée sur la commune. Un devis de 13 euros/enfant est proposé pour la décoration d'une citrouille.
- Monsieur le Maire indique que la pizzeria récemment ouverte a installé une terrasse sur le domaine privé sans autorisation.
- Une demande de permis de construire a été déposée pour créer plusieurs appartements dans le bâtiment situé à l'angle de la rue de l'Hôtel de Ville et de la rue du pont abritant autrefois l'hôtel restaurant le Grand Saint Martin. Un projet d'aménagement de la place de l'Eglise étant en cours (chaussée surélevée, couleur de chaussée différente, priorité aux piétons), il convient d'étudier la possibilité de l'étendre jusqu'au début de la rue du pont pour permettre la sortie des véhicules de la cour.

- Une enquête publique est en cours pour le projet éolien présenté par la société INERGEX.

La séance est levée à 22h10 MONCEL Hugues Maire